

Séance du 30 janvier 2018**Délibération n° 2018-04**

L'an deux mil dix-huit, le 30 du mois de janvier à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 24 janvier 2018.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Gilbert CAMPO, Madame Christine DEFFNER, Monsieur David LOUBRY, Madame Laetitia FREMONT, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Madame Marie-Solange LALEEVE à Madame Corinne COUPAS ; Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Olivier LARAIZE

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Catherine SADDE

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	26
Votes Pour	26
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 7-1	Thème : Décisions budgétaires

Objet : Travaux de voirie 2018 : demande de subvention départementale

Le conseil communautaire,
 Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU les statuts de la communauté de communes ;
 VU le règlement de la voirie communautaire ;
 VU les avis de la commission voirie émis lors de ses réunions du 16 et du 23 janvier 2018 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le programme de travaux de voirie 2018 pour un montant de

520 702 € HT ;

Article 2 : d'autoriser Mme la Présidente à solliciter la subvention d'un montant de 150 316 € auprès du Département (Dispositif de soutien aux travaux de voirie), conformément au tableau ci-dessous :


NOM de la commune	Dépense HT	Dépense subventionnable	Subvention sollicitée
AINAY LE CHÂTEAU	159 652	140 000	42 000
LE BRETHON	69 070	69 070	20 721
LE VILHAIN	56 550	56 550	16 965
L'ETELON	42 579	42 579	12 774
MEAULNE - VITRAY	116 221	116 221	34 866
ST CAPRAIS	38 045	38 045	11 414
URCAY	38 585	38 585	11 576
TOTAL	520 702	520 702	150 316

Article 3 : d'autoriser la Présidente à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

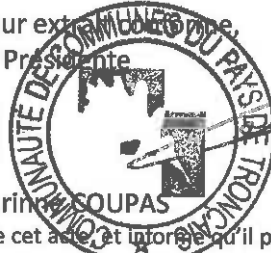
Article 4 : d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2018, opération 1801.

Fait et délibéré le 30 janvier 2018,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extraire de ce dossier,
La Présidente



Corinne SOUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.